

## La participation citoyenne à Roubaix en direction des enfants et des jeunes (Espace ressources enseignants)

La Ville de Roubaix met en place plusieurs dispositifs participatifs permettant d'allouer des fonds à des projets imaginés par les habitants. Ces dispositifs peuvent servir de supports à l'éducation à la citoyenneté. De manière générale, ils peuvent permettre :

- L'explication de la démocratie locale et de la démocratie participative : rôle de la mairie, rôle de la participation citoyenne (les instances type CME, les dispositifs type PIC), cas pratique avec le montage ou l'étude d'un projet ;
- La compréhension du rôle du citoyen dans les dispositifs participatifs et dans la vie locale : être citoyen et s'investir, explication d'un dispositif, quel rôle pour les citoyens à chaque étape du dispositif ? etc.

### Fonds de Travaux Urbains

- **Dispositif :**

Le Fonds de Travaux Urbains (FTU) est un dispositif participatif permettant de réaliser des micros-aménagements en investissement et en lien avec : la sécurisation des espaces, la qualité environnementale, la propreté et l'entretien, ainsi que la convivialité d'espaces public. Pour prendre connaissance des types de projets réalisés par le FTU, rendez-vous sur l'Open Data [ici](#).

Le FTU peut vous permettre de construire un projet d'aménagement, de fresques urbaines, etc avec vos élèves et de le voir se réaliser sur le temps d'une année scolaire.

- **Piste pour inscrire ce dispositif dans l'éducation à la citoyenneté :**

- Le citoyen expert : explication du concept d'expertise d'usage, de la valeur des idées d'aménagement qui viennent des citoyens. Cas pratique en imaginant un projet sur l'espace public proche.

- **Processus :**

Les demandeurs doivent prendre connaissance du règlement puis contacter les chefs de projet politique de la ville, présents au sein des mairies de quartiers. Les services municipaux accompagnent le développement du projet et transmettent le dossier de saisie du FTU. Les services municipaux étudient le dossier et le présentent au Comité de Gestion Urbaine (CGU), qui le valide ou non. Ce comité est composé de membres des Conseils Citoyens, d'agents municipaux et d'élus municipaux.

En moyenne, le CGU se réunit trois fois par an.

Retrouvez des informations sur le FTU en cliquant [ici](#).

### Projet d'Initiative Citoyenne

- **Dispositif :**

Le Projet d'initiative citoyenne (PIC) est un dispositif offrant des modalités de financement souples et rapides pour la réalisation de micro-projets par des groupes d'habitants ou des associations locales<sup>1</sup>, suivant une dizaine de thématiques d'action (à consulter [ici](#)).

Les dépenses financées par le PIC sont des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire liée à

---

<sup>1</sup> L'accès est réservé à des groupes d'au moins trois porteurs domiciliés à des adresses distinctes, dont une au moins se trouve sur Roubaix, ou trois membres d'une association roubaisienne menant ses activités sur Roubaix. Seuls les bénévoles, agissant pour le compte d'une association ou à titre individuel, peuvent être porteurs.

des activités d'animation de la vie collective. Le PIC peut vous permettre de concevoir et d'organiser avec vos élèves des événements participant à la vie de votre quartier.

- **Piste pour inscrire ce dispositif dans l'éducation à la citoyenneté :**

- Construire et organiser un événement : quel événement pour apporter à la vie collective ?

- **Processus :**

Le projet peut être déposé en ligne sur le site de la Ville de Roubaix : [ici](#).

Chaque secteur de la ville a un comité d'attribution, composé d'habitants élus. Les membres du Comité se réunissent une fois par mois et invitent le porteur à présenter son projet à cette occasion. Le Comité décide alors si l'aide est allouée pour le projet présenté et pour quel montant.

Retrouvez des informations sur le PIC en cliquant [ici](#).

Qui contacter pour le FTU et pour le PIC ?

**Chef de projet Politique de la Ville (quartiers Centre) :** 06.45.65.63.25

**Chef de projet Politique de la Ville (quartiers Nord) :** 07.87.25.07.09

**Chef de projet Politique de la Ville (quartiers Sud) :** 07.86.67.30.12

**Chef de projet Politique de la Ville (quartiers Est) :** 06.45.66.94.66

**Chef de projet Politique de la Ville (quartiers Ouest) :** 07.86.77.87.51

**Coordinateur du PIC (tous quartiers) :** 07.88.95.77.06

**Coordinateur du FTU (tous quartiers) :** 07.89.21.00.32

## Budget Participatif de Roubaix

Calendrier de la nouvelle édition à venir !

- **Dispositif :**

Le Budget participatif, c'est l'attribution d'une enveloppe d'investissement à des projets proposés par les habitants et usagers de la Ville de Roubaix, co-construits avec les services municipaux et soumis au vote des habitants et usagers de la Ville Roubaix, pour une réalisation par lesdits services. Il est à ce titre un des dispositifs de participation citoyenne de Roubaix.

Le lancement d'une nouvelle édition du Budget participatif en 2023, nourrie de l'expérience des précédents budgets participatifs de Roubaix, a pour objectifs de :

- › Favoriser la participation des habitants et usagers de Roubaix à la définition d'un projet pour leur ville en faisant valoir leur expertise d'usage ;
- › Leur permettre d'appréhender la conduite de projet et le travail effectué par les services municipaux ;
- › Sensibiliser les plus jeunes à la vie démocratique locale et à la citoyenneté active.

- **Piste pour inscrire ce dispositif dans l'éducation à la citoyenneté :**

- Implication de tous dans la décision : explication du vote du budget participatif et parallèle avec le vote en général, débat sur la pertinence du vote pour départager. Etude d'une idée déposée, de son parcours, de sa réalisation.
- Exemples de projets lauréats des éditions précédentes à découvrir [ici](#).

- **Processus** :

Tout le monde peut déposer une idée lors de la période de dépôt des idées. Les services municipaux instruisent alors les idées déposées. La première étape est de vérifier si l'idée correspond aux critères du règlement (à paraître courant mai 2023) puis la faisabilité et l'opportunité des idées sont étudiées. Après cette étape, les idées deviennent des projets pour lesquels tout le monde peut voter. Les projets ayant reçu le plus de votes sont réalisés par la Ville.

- **Qui contacter ?**

En cas de questions : [budgetparticipatif@ville-roubaix.fr](mailto:budgetparticipatif@ville-roubaix.fr) ou 07.88.95.77.00.

Retrouvez des informations sur le BPR en cliquant [ici](#).

**Pour toute question relative à la participation citoyenne,**  
n'hésitez pas à prendre contact avec Julia CAMUS,  
chargée de mission démocratie participative.

*Téléphone fixe* : 03.59.57.31.02

*Téléphone mobile* : 07.88.93.54.08

*Adresse mail* : [jcamus@ville-roubaix.fr](mailto:jcamus@ville-roubaix.fr)